

ATTESTATION D'ASSURANCE
« TELEPILOTE DRONE, USAGE PROFESSIONNEL »

Votre intermédiaire d'assurances :
AIR COURTAGÉ ASSURANCES
330 Allée des Lilas
Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche
01150 SAINT VULBAS - France
N° ORIAS : 07 000 679 (www.orias.fr)

TELEPILOTE ASSURÉ : M. CORLAY ERIC
76 AVENUE DE BOUCONNE
31530 LEVIGNAC France métropolitaine

| | |
|---|---|
| DATE D'EFFET | DU 15/12/2024 00:00 AU 14/12/2025 à 23h59 (heure Paris) SANS tacite reconduction |
| RESPONSABILITE CIVILE TELEPILOTE DRONE, USAGE PROFESSIONNEL (Dommages occasionnés aux Tiers non transportés). Contrat n° FRM0000001AV17A/DROTELPRO/2024/W172661 Assureur : XL INSURANCE COMPANY SE, Représentée par XL CATLIN SERVICES SE, Succursale Française 61, rue Mstislav Rostropovitch 75832 Paris Cedex 17 | SOUSCRITE La garantie RESPONSABILITE CIVILE (RC) est attachée au télépilote assuré quel que soit le drone télépilote dûment désigné au préalable. Ce contrat fait application des dispositions prévues par le règlement (CE) n°785/2004 au titre des risques ordinaires. Limite de garantie « RESPONSABILITE CIVILE TELEPILOTE DRONE PROFESSIONNEL » à l'égard des TIERS NON TRANSPORTES (y compris AVN52G pour les risques de guerre et assimilés) : 1600000 € par sinistre, tous dommages confondus. Pour les vols en intérieur ou confiné, la limite de garantie est limitée dans tous les cas à 1 600 000 € par sinistre, tous dommages confondus. Franchise : 10 % du montant des dommages matériels avec un mini de 250 € et un maxi de 1 000 €. Excepté pour les vols d'essais et expérimentations : 10 % du montant des dommages matériels avec un mini de 600 € et un maxi de 3 000 € par sinistre. OPTION DOMMAGES MATERIELS: NON SOUSCRITE OPTION FRAIS SUPPLEMENTAIRES D'EXPLOITATION (valable uniquement si Option « Dommages matériels » souscrite) : SANS OBJET Limites géographiques : Europe géographique (y compris DROM POM COM), Maroc, Tunisie. |

A L'EXCLUSION DES PAYS SUIVANTS : ALBANIE, ARMÉNIE, BIÉLORUSSIE, GÉORGIE, KOSOVO, DISTRICT FÉDÉRAL DU NORD CAUCASE, L'UKRAÏNE, LA CRIMÉE, RUSSIE, NAGORNO-KARABAKH, OSSETIE DU SUD, ET TOUT PAYS OU LE DRONE ASSURÉ EST OPÉRÉ EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES.

OPTION EXTENSION MONDE ENTIER : NON SOUSCRITE

Option INDIVIDUELLE ACCIDENT

Assureur :
HDI Global SE
 Tour Trinity – 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035
 Paris La Défense Cedex
Contrat n° 76612575-30021

SOUSCRITE

- Capital Décès Accident : 15 000 €
- Capital Invalidité Permanente totale (réductible en cas d'Invalidité Permanente partielle) - Franchise absolue 10 %) : 30 000 €
- Indemnité Journalière Hospitalisation (mini 3 jours hôpital) : 30 € / jour - Franchise 3 j - versement maxi 90 j

ACTIVITES ET CATEGORIES ASSUREES

IMPORTANT : Sont assurés les VOLS REALISES EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR entrant dans le

cadre des catégories suivantes prévues par la réglementation européenne :

- **Catégorie OUVERTE (ou OPEN)** pour un usage professionnel, y compris pour usage de loisir à titre secondaire
- **Catégorie SPECIFIQUE** (incluant les scénarii nationaux ET européens)

Pour la catégorie CERTIFIEE, contactez AIR COURTAGE ASSURANCES pour une étude sur-mesure.

ACTIVITES PROFESSIONNELLES et USAGES COUVERTS :

SONT COUVERTS, en intérieur (ou confiné) et en extérieur, et en parfait respect de la réglementation aérienne en vigueur :

- **TOUTES LES ACTIVITES DE VOLS SEULS OU DE VOLS EN ESSAIS* dont :**
 - **LA PRESTATION de SERVICE** (dont inspections, relevés, les prises de photo, reportage cinématographique, topographie, cartographie, constat d'huissier, rapport d'expert, rapport immobilier, formation avec utilisation drone, vol de démonstration lié aux activités de la prestation de service, participation à des manifestations aériennes, démoussage, traitement de nuisibles, remorquage de banderoles, etc...)
 - **LA SECURITE** (dont les observations et surveillances aériennes, la surveillance de site, gardiennage, surveillance et lutte incendie, sauvetage, thermographie, etc...)
 - **AGRICULTURE** (dont le semis, l'épandage de produits, largage de trichogrammes, effarouchement, etc...)
 - **L'INDUSTRIE** (dont la gestion des stocks, etc...)
- **TOUS VOLS D'ESSAIS (dont utilisation d'un drone autre qu'un aéromodèle à des fins d'essais ou de contrôle, développement ou mise au point du drone ou de son système de commande, vols d'essais et de contrôle, vols de contrôle en fin de production, vol de prototype en cours d'expérimentation, vols de démonstration avec prototype...)**
- **Vols en immersion (FPV : First Person View) hors compétition, course.**
- **Vol de nuit**
- **Utilisation de loisirs à titre secondaire et occasionnel**

EXCLUSIONS

Nous consulter pour étude spécifique

En complément des exclusions prévues aux Conditions Générales sont exclus :

- **LES VOLS EN INTERIEUR LORSQU'ILS SONT EFFECTUES DANS UNE HABITATION**
- **TOUTE ACTIVITE DE NATURE MILITAIRE**
- **L'ACTIVITE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE(S) ET MATERIEL(S) EFFECTUEE A BUT LUCRATIF POUR COMPTE DE TIERS**
- **L'ACTIVITE DE TRANSPORT DE PERSONNE(S) PAR DRONE**
- **LE RACING ET AUTRE COURSE/COMPETITION DE DRONES**
- **SHOW AERIEN**
- **VOL EN ESSAIM* AU DELA DE 20 DRONES**
- **LE VOL SIMULTANÉ DE PLUSIEURS DRONES PAR LE TELEPILOTE ASSURE**

*Définition « vol en essaim » : Vol coordonné et simultané de plusieurs drones

DESIGNATION DES DRONES

La désignation au préalable du ou des drone(s) est :

- obligatoire si vous optez pour la garantie optionnelle « DOMMAGES MATERIELS ».
- facultative pour la garantie « RESPONSABILITE CIVILE » (RC), mais elle est nécessaire si vous souhaitez une attestation d'assurance RC avec la désignation des drones.

DRONE 1

| | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| CONSTRUCTEUR | AUTEL ROBOTICS |
| MODELE | EVO2 PRO 6K |
| N° SERIE | 2AGNTMCA2458A |
| POIDS/MMD(Masse Maxi Décollage) | 1,9 kg (Obligatoirement<150kg) |
| VALEUR TOTALE (Drone+Matériel) | 0 € |

DRONE 2

| | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| CONSTRUCTEUR | DJI |
| MODELE | MINI 4 PRO |
| N° SERIE | 1581F6Z9C2439003Q3YG |
| POIDS/MMD(Masse Maxi Décollage) | 0,249 kg (Obligatoirement<150kg) |
| VALEUR TOTALE (Drone+Matériel) | 0 € |

DRONE 3

| | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| CONSTRUCTEUR | DJI |
| MODELE | PHANTOM |
| N° SERIE | 11U3K820H2V569 |
| POIDS/MMD(Masse Maxi Décollage) | 2,5 kg (Obligatoirement<150kg) |
| VALEUR TOTALE (Drone+Matériel) | 0 € |

DRONE 4

| | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| CONSTRUCTEUR | DJI |
| MODELE | AVATA |
| N° SERIE | 1581F4QWB22AF003942R |
| POIDS/MMD(Masse Maxi Décollage) | 0,41 kg (Obligatoirement<150kg) |
| VALEUR TOTALE (Drone+Matériel) | 0 € |

Nombre maximum de drone en évolution simultanément : 1 obligatoirement

Rappel important sur les Télépilotes :

Seul le télépilote désigné (dit l'«Assuré») est assuré pour télépiloter ces drones désignés, **A l'exclusion de tout autre pilote.**

L'attestation est délivrée à titre d'information.

Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur ou le courtier au-delà des termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit.

A Saint-Vulbas, Le 11/11/2024 13:31

Caroline COGNET RENARD, Co-Gérante.



330 Allée des Lilas | Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche | 01150 SAINT-VULBAS | FRANCE
RCS BOURG-EN-BRESSE 422 480 145 | APE 6622 Z | TVA Intracommunautaire FR35422480145
SARL de Courtage en Assurances au Capital de 61 712€ | N° Orias 07 000 679 www.orias.fr

www.air-assurances.com
info@air-assurances.com
Tel +33 (0)4 27 46 54 00